

# REGLEMENT PARTICULIER



52<sup>ème</sup> tournoi national du CSME

24/25 octobre 2026

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions



**Art. 01** Le tournoi se déroule au Parc des Sports du Luat, route de Montlignon à Eaubonne, qui dispose de 8 terrains.

**Art. 02** Le tournoi national est autorisé sous le numéro de dossier Poona 2600831.

La juge arbitre du tournoi, désignée par le Comité d'Organisation, est Mme Emy RODA. Elle sera assistée de M. Pascal MOISSERON. Leurs décisions sont sans appel.

Le GEO principal du tournoi est Geoffrey DEVANLAY.

**Art. 03** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Il est important de rappeler aux joueurs et joueuses qu'à compter du 1er septembre 2026, les règles de scores évoluent. **Dorénavant, un match se disputera en deux sets gagnants de 15 points.** En cas d'égalité à 14/14, le premier joueur/paire à obtenir 2 points d'écart remporte le set. En cas d'égalité à 20/20, le premier joueur/paire à atteindre 21 points remporte le set.

Les informations sur le code de conduite des joueurs ainsi que sur le code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipe doivent être connues et seront affichées dans le gymnase ainsi que le règlement particulier de la compétition et le règlement relatif aux tenues vestimentaires et publicités.

**Art. 04** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur FFBaD aux jours de la compétition.

**Art. 05** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée sur le site d'inscription Badnet dans les tableaux correspondants au classement.

**Art. 06** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs doivent être disponibles le samedi entre 07h30 et 23h00 et/ou le dimanche entre 07h30 à 19h00. Les joueurs sont tenus de se rendre disponibles jusqu'à la fin prévue des journées de compétition.

**Art. 07** La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs des classements suivants à la date de clôture des inscriptions : N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, de toutes catégories sauf poussins et benjamins.

Les séries proposées sont N2/N3, R4/R5, R6/D7 et D8/D9 dans tous les tableaux.

Le nombre maximum de participant sera de 350 personnes.

Le comité d'organisation se laisse le droit de modifier les séries pour remplir aux mieux les différents tableaux.

**Art. 08** Les joueuses et joueurs peuvent s'inscrire en simple, double et en double mixte. **Une inscription combinée en simple et mixte est impossible.**

Le mode de qualification se fera en poules pour chacun des tableaux, suivi d'un tableau à élimination directe.

Les tableaux seront découpés en fonction des classements des joueurs/paires et dans 4 séries minimum par discipline.

En double et en mixte, toute inscription d'une paire dans une série devra être constituée d'au minimum 1 joueur du classement correspondant. Le deuxième joueur de la paire pourra justifier d'un classement au minimum directement inférieur à la série concernée (ex : 1 joueur classé D8 pourra s'inscrire dans la série R6/D7 avec un joueur classé R6 ou D7).

Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 1000 points<sup>1</sup> entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau.

Le surclassement n'est pas autorisé en simple.

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

En cas de faible affluence, le Comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

**Art. 09** Les tableaux de simple hommes, simple dames et double mixte (SH, SD, MX) se joueront en intégralité le samedi 24/10 et les tableaux de double hommes et de double dames (DH, DD) en intégralité le dimanche 25/10.

**Art. 10** Le CPPH pris en compte pour la confection des séries est celui correspondant à J-30 du premier jour de la compétition à savoir le 24/09/2026.

**Art. 11** L'ouverture des inscriptions est le 3 août 2026 à 10h00. La date limite d'inscription est fixée au 24 septembre 2026 à 23h59. Les inscriptions se feront sur le site <https://www.badnet.org/Src/> qui héberge la compétition ou sur l'application mobile eBad. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu les confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un d'eux avant les tirages au sort.

**Art. 12** Le montant des droits d'engagement est de : 17 € pour 1 tableau, de 23 € pour 2 tableaux. Le paiement sera à effectuer sur le site internet Badnet ou l'application eBad. L'inscription ne sera validée qu'après inscription et paiement de la paire complète. La participation fédérale de 2 euros est comprise dans le tarif de l'inscription.

**Art. 13** En raison des changements de classement potentiels et de l'affluence des inscriptions dans certains tableaux ou non, la validation des joueurs retenus ou sur liste d'attente ne sera effectuée et diffusée qu'à J-28 du tournoi, ce afin de permettre aux plus de joueurs possibles de participer au tournoi.

**Art. 14** Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

**Art. 15** Le tirage au sort sera effectué **le 10 octobre 2026** suivant la dernière mise à jour FFBaD des CPPH qui servira au calcul des points du tournoi.

Tous les joueurs inscrits devront être en possession de leur licence 2026/2027 au plus tard le jour du tirage au sort, **soit le 10/10/2026**.

Aucun remboursement ne sera fait pour les forfaits non signalés et non justifiés auprès de l'organisateur à partir de la date du tirage au sort. Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit être justifié par un certificat médical,

---

<sup>1</sup> Selon le RGC suite à la mise en place de la réforme des classements FFBaD

professionnel ou administratif auprès du comité organisateur ainsi que de la LIFB dans un délai de 5 jours suivant la fin de la compétition.

**Art. 16** Les convocations seront envoyées après le tirage au sort par mail et seront disponibles sur le site Badnet. Attention, très important => seuls les horaires de convocations sont à prendre en compte (les horaires de matchs sont donnés uniquement à titre indicatif). Chaque joueur peut être appelé à jouer son match jusqu'à 60 minutes avant l'heure prévu.

Tout joueur non présent à son heure de convocation s'expose à être déclaré forfait par le juge arbitre. (Cf. Code de conduite des joueurs : « *si le joueur est forfait pour son premier match il sera forfait pour la journée complète sauf si le joueur se présente avec un justificatif* »).

**Art. 17** Tout participant doit se pointer, dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Des affiches de pointages seront à disposition des participants à l'entrée du gymnase.

**Art. 18** Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs effectueront le test des volants. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test de volants compris. Les juges-arbitres de la compétition se réservent le droit de réduire ce temps d'échauffement à 3 minutes selon le respect de l'échéancier des matchs.

**Art. 19** Seuls les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres (ou faisant office) et les coaches auront accès au plateau de jeu.

**Art. 20** Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, à tout moment, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). L'organisation se réserve le droit de faire arbitrer des matchs si un arbitre officiel déclare sa présence le jour de la compétition.

**Art. 21** Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes (Le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant).

**Art. 22** Le volant en plumes officiel, homologué FFBaD, sera le **CBX RED**. Ils seront en vente dans la salle.  
Mode de fourniture : à égalité. Les volants ne seront pas fournis pour les finales.

**Art. 23** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains 2 et 5 autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra servir une seconde fois.

**Art. 24** Tout joueur qui quitte le gymnase le fait d'une manière consciente, sachant que dès qu'il a pointé il est considéré comme étant présent. Il devra être de retour dans la salle une heure quinze avant l'heure prévue de son prochain match. Toutefois, il est vivement conseillé d'aviser le juge arbitre de son départ du gymnase.

**Art. 25** Les récompenses ne seront remises qu'aux cérémonies protocolaires prévues par les organisateurs, pendant ou après la compétition.

**Art. 26** Droit à l'image : les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet et les réseaux sociaux du club.

**Art. 27** Une tenue de badminton, conforme au règlement fédéral en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juge-arbitres, munie d'un justificatif écrit. Par ailleurs, tout joueur doit se

présenter sur le terrain avec l'ensemble du matériel dont il a besoin. Il ne sera pas autorisé à quitter le terrain pendant son match en dehors des arrêts de jeu prévus.

**Art. 28** Le 52e tournoi national du CSME se déroulera conformément aux directives sanitaires et gouvernementales en vigueur au moment du tournoi. Ces directives, qu'elles soient imposées par la mairie d'Eaubonne, la LIFB, la FFBaD, les JA ou le comité d'organisation devront être scrupuleusement observées par les joueurs, les coachs, les bénévoles et les accompagnants.

**Art. 29** Le comité d'organisation et le CSM Eaubonne Badminton décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel et/ou de biens personnels.

**Art. 30** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.